



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin de la susdite municipalité,
(Directrice générale/greffière-trésorière)

Que, lors de la séance régulière du Conseil qui se tiendra le lundi, 9 mars 2026, à compter de 19 h, à la salle Optimiste de l'aréna de St-Côme-Linière, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION MINEURE — 1174, 7^E RANG – LOT PROJETÉ 6 699 605

Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à

- Autoriser le lotissement d'un lot d'usage résidentiel de 5 000 m² en zone agricole qui ne rencontre pas les normes établies au règlement de zonage no 148-06, article 4.3, par la quantité et la superficie. Dans ce cas-ci, deux garages sont présentement implantés alors que le règlement de zonage mentionne qu'un seul garage par terrain est autorisé en zone résidentielle.
- Autoriser certains matériaux qui sont conformes pour un usage agricole, dont la tôle galvanisée sur les toits de ces deux garages, mais qui ne sont pas autorisés en zone résidentielle selon l'article 4.20.3 du même règlement de zonage.

Identification du site concerné

Lot projeté 6 699 605 cadastre du Québec,

Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement aux demandes ci-haut décrites.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 23^e jour du mois de février 2026.

Chantal Poulin

Chantal Poulin
Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, résidante à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 23^e jour du mois de février 2026, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville, Caisse Desjardins du Sud de la Beauce.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23^e jour du mois de février 2026.

Chantal Poulin

Chantal Poulin
Directrice générale/greffière-trésorière